

Année universitaire : 2019-2020

Composante : Faculté de droit de Grenoble

Fiche validée : Oui

Statut de la formation : Renouvellement (sans modification du RDE ou des MCC)

Formation

Intitulé de la formation : Criminologie

Type de formation : Diplôme d'université (DU)

Date du Conseil d'UFR : 29/04/2019

Date de passage en CFVU : 16/11/2017

Etablissement partenaire :

Responsable pédagogique : Anne-Gaëlle Robert

Régime : Formation initiale

Modalités : Présentiel

Effectifs réels de l'année en cours et prévisionnels pour l'année à venir

	Effectifs réels de l'année en cours	Effectifs prévisionnels pour l'année à venir
Formation initiale	14	
Formation continue		
Contrat d'apprentissage		
Contrat de professionnalisation		
Formation permanente		

Préciser le niveau de la formation : Niveau III (DEUG, BTS, DUT, DEUST)

Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Dépôt RNCP : Non

Date dépôt RNCP :

I. Dispositions générales

Article 1 : Définition et objectifs de la formation

Le DU se déroule sur une année universitaire (de septembre à septembre) et les cours sont dispensés dans deux séminaires d'une semaine chacun, l'un à la mi-septembre, l'autre à la mi-mai. Il n'y a donc que deux semaines de cours à des dates planifiées en dehors des périodes d'enseignements de Licence et Master.

La criminologie est une science interdisciplinaire qui vise à mieux comprendre et traiter le phénomène criminel. Ce diplôme universitaire tend à présenter un regard croisé sur les causes et le traitement du phénomène criminel en faisant intervenir aussi bien des juristes que des médecins, psychologues et autres praticiens. Il se présente ainsi comme une formation complémentaire notamment pour ceux qui souhaitent suivre un cursus axé sur le droit pénal et les sciences criminelles ou pour les praticiens (médecins, avocats, psychologues...) désireux de mieux cerner les causes et les manifestations de la délinquance.

Ce diplôme se déroulant en parallèle d'une formation classique, le DU Criminologie est un élément à valoriser selon le parcours de l'étudiant. Pour un étudiant de L3 ou de M1 souhaitant candidater à un M2 de droit pénal, le DU est un point positif de sa candidature. De même, ce DU, en ce qu'il offre une réflexion complémentaire sur le champ pénal peut être utile pour les étudiants qui présentent des concours liés au droit pénal (commissaire de police, protection judiciaire de la jeunesse, service pénitentiaire d'insertion et de probation...).

Article 2 : Conditions d'accès

2.1 Recevabilité des candidatures

Pas de pré-requis

2.2 Conditions d'admission

Pour s'inscrire à la préparation du diplôme universitaire de Criminologie, les candidats doivent adresser un dossier au directeur de la formation. Ce dernier s'entoure d'une commission pour apprécier la recevabilité et la qualité des dossiers. Le dossier doit comprendre un curriculum vitae et une lettre de motivation, ainsi que les pièces permettant de justifier qu'ils disposent des qualités requises pour suivre la formation. La commission décide de retenir ou non les candidatures.

Sont admis à déposer leur candidature les étudiants ayant validé une deuxième année de Licence en Droit ou une deuxième année de Licence d'une formation non juridique.

Sont également autorisées à déposer leur candidature les personnes dont les qualités professionnelles correspondent aux conditions d'inscription énoncées au premier alinéa. Cette correspondance est appréciée par la commission.

II. Organisation des enseignements et des modalités d'examen

Article 3 : Organisation des enseignements

Période de la formation : septembre - juin

Durée de la formation : 10 mois

Formation semestrialisée : Non

Volume horaire de la formation : 51 heures

Nombre d'ECTS :

Les ECTS ne présentent pas les garanties de reconnaissance qui s'attachent aux crédits acquis dans le cadre d'un diplôme national.

Article 4 : Composition des enseignements et modalités d'évaluation

*(Se reporter au **Tableau de Modalités de Contrôle des Connaissances** de la formation)*

Voir le tableau MCC :

Remarques et précisions éventuelles relatives aux MCC :

Rappel : Le DU se déroule sur une année universitaire (de septembre à septembre) et les cours sont dispensés dans deux séminaires d'une semaine chacun, l'un à la mi-septembre, l'autre à la mi-mai. Il n'y a donc que deux semaines de cours à des dates planifiées en dehors des périodes d'enseignements de Licence et Master.

Le premier séminaire portera davantage sur des notions non juridiques qui permettent de comprendre le phénomène criminel (causes et manifestations) :

- Connaissance du phénomène criminel
- Méthodologie (2h)
- Criminologie (15h)
- Causes et manifestations pathologiques du phénomène criminel (8h)
- Causes sociales et psychologiques du phénomène criminel (4h)

Le second séminaire portera plutôt sur la façon dont est traité le phénomène criminel (rôle de la police, rôle du magistrat et de l'avocat dans le procès pénal, rôle du médecin) :

- Traitement du phénomène criminel- La victime (4h)
- L'enquête criminelle (6h)
- Le procès pénal (2h)
- Le choix et l'exécution de la peine (6h)
- L'expertise psychiatrique et le traitement du criminel (4h)

Des heures de conférences et de visites auprès d'institutions judiciaires ou policières pourront s'ajouter à ce volume horaire pendant l'année.

Si la formation ne possède **pas de tableau MCC**, détailler ci-dessous les enseignements dispensés et leurs modalités d'évaluation :

Si la formation comporte des **enseignements mutualisés** avec d'autres formations accréditées ou non accréditées, merci de préciser, les enseignements concernés :

Le stage

Stage/immersion pratique en milieu professionnel : Non

Durée du stage :

Période du stage :

Modalité de stage :

Tout stage fait l'objet d'une convention. En fonction de la durée, du lieu de stage et de la nature de l'établissement, il donne éventuellement lieu à gratification par application des dispositions légales et réglementaires en cours.

Le(s) mémoire, rapport, projet tuteuré

Mémoire : Chaque année, un thème d'étude commun est choisi par le directeur du DU. Chaque étudiant devra rédiger un article sur un point particulier du thème étudié et le présenter oralement et publiquement au cours d'une journée d'étude organisée à l'issue du second séminaire.

Ce travail réalisé sous la direction d'un enseignant-chercheur ou d'un praticien associés au DU de criminologie fera l'objet de deux notes : une note sur 20 assortie d'un coefficient 1 pour l'écrit et une note sur 20 assortie d'un coefficient 1 pour l'oral.

Rapport de stage :

Projets tuteurés :

Modalités d'examen

Assiduité aux enseignements :

La préparation du diplôme exige une participation effective aux séminaires. Aucune dispense de présence ne peut être accordée, sauf pour motifs exceptionnels, et sur décision du directeur de la formation.

Absences aux examens :

L'étudiant absent lors d'un examen est déclaré défaillant.

En cas d'absence de l'étudiant, les examens ne donnent pas lieu à rattrapage.

III. Résultats

Article 5 : Jury

La composition du jury est déléguée au directeur de la composante par décision du Conseil d'Administration de l'UGA, en date du 20 mai 2016.

En application de l'article L71-2 du code de l'éducation modifié, par décision du Conseil d'Administration de l'UGA du 20 mai 2016, la composition des jurys ayant été déléguée aux directeurs de composantes, le Doyen de la Faculté de droit fixe la composition du jury. Le jury comprend au moins deux membres. Il est présidé par un professeur ou un maître de conférences.

Le jury dresse un procès-verbal sur lequel est porté le résultat obtenu par chaque candidat ainsi que la décision du jury : admis, admis par délibération spéciale ou ajourné.

Article 6 : Conditions de validation de la formation

Est déclaré titulaire du diplôme universitaire de Criminologie l'étudiant qui a obtenu la moyenne générale aux 3 épreuves de Grand Oral, Mémoire et Soutenance (30 points sur 60) et qui, sauf dispense, a suivi avec assiduité les séminaires des deux semestres.

L'obtention du diplôme de Criminologie est assortie de mentions attribuées de la manière suivante :

- moyenne générale comprise entre 10 et 11.99 : Mention Passable
- moyenne générale comprise entre 12 et 13.99 : Mention Assez Bien
- moyenne comprise entre 14 et 15.99 : Mention Bien
- moyenne égale ou supérieure à 16 : Mention Très Bien

Article 7 : Redoublement

Le redoublement en cas d'échec ou de défaillance peut être autorisé par le responsable de la formation au diplôme de Criminologie.

Le nombre d'inscriptions est limité à deux inscriptions consécutives.

IV. Frais de scolarité

Article 8 : Frais de scolarité

Tarifs Formation initiale : 150 €

Tarifs Formation continue :

Tarifs en Contrat d'apprentissage :

Tarifs en Contrat de professionnalisation :

Tarifs en Formation permanente :

Exonération :

V. Dispositions diverses

Article 9 : Dispositions spécifiques à la formation